

mise en place et l'utilisation des installations qui sont actuellement nécessaires, au Canada, pour renforcer et étendre le système de défense aérienne du continent. Si ces conditions agréent à votre Gouvernement, la présente Note et votre réponse pourraient constituer entre les deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances réitérées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

H. C. GREEN

Ottawa

le 27 septembre 1961

M. Willis C. Armstrong,

Chargé d'Affaires a.i.,

Ambassade des États-Unis d'Amérique,

Ottawa, Canada.

1. Facilities
2. Consultation
3. Surveys
4. Sites
5. Radio Interference